

Paris, le 13 décembre 2022

Communiqué de presse

Chauffage des terrasses à Paris : la température monte entre les hôteliers, restaurateurs et cafetiers et la Mairie de Paris.

A la suite de la décision de la Mairie de Paris d'interdire le chauffage sur les terrasses fermées par des stores les professionnels parisiens ne décolèrent pas.

Leur représentant, Pascal Mousset Président du GNI Paris Île-de-France, vient d'écrire à la Maire de Paris pour lui demander des explications.

« Si les textes nationaux posent en effet le principe d'une interdiction du chauffage des terrasses, ils prévoient aussi la possibilité de chauffer des terrasses à la condition qu'elles soient fermées par des écrans rigides et couvertes soit par un toit rigide soit par un store », explique Pascal Mousset.

Et de poursuivre : « La Maire de Paris nous refuse cette dernière possibilité sans explication, le 1^{er} adjoint ayant même annulé notre rendez-vous prévu initialement début novembre.

L'objet de mon courrier est donc de demander officiellement des explications à la Maire de Paris. En fonction de sa réponse, nous aviserons. »

Selon le GNI Paris Île-de-France, plus de 40 % des professionnels parisiens ont engagé des dépenses afin de pouvoir continuer de chauffer leurs terrasses en les adaptant aux conditions prévues au niveau national. Pour les 3/4 d'entre eux, la somme investie est supérieure à 5 000€.

GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement par arrêté ministériel publié au Journal officiel le 28 décembre 2017.